

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE en charge de L'AGRICULTURE DIRECTION DE L'AGRICULTURE BP 100 – Papeete ***

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 MODIFIÉE RELATIVE AUX AIDES A LA FILIERE AGRICOLE

Je soussigné(e), Mr, Mme, Mlle,

Version 2023

Formulaire de demande d'aide au développement des cocoteraies

Type 8

né(e) le .	à				
demeura	nt à commune de	Te	1 :		
Boite po	stale :				
Adresse	mail :				
représen	tant l'association/coopérative				
certifie a	voir produit kg de coprah l'année d	ernière ou exploite	er une cocoteraie	de ha	
et sollici	te de la DAG la cession des éléments suivan	ts et leur transport	au quai de l'île d	e résidence,	
pour une utilisation sur une cocoteraie située à commune de:					
Nombre	re Objet		Prix unitaire F CFP	Prix total F CFP	
	Rouleau(x) d'aluminium de 100 m pour le bagu	age des cocotiers	10 000		
			total		
 J'atteste par la présente que les renseignements joints sont exacts et m'engage sans restriction à : m'acquitter du paiement égal à :					
Date et mention « Lu et approuvé » manuscrites			nature du demandeur		
Réservé aux agents de la DAG					
_	é par (Nom, Prénom agent)				
Avis du chej	f de subdivision agricole				

Le demandeur doit fournir les pièces suivantes : (l'agent de la DAG réceptionnant la demande coche la case quand la pièce est fournie)

Pièces à joindre au dossier :		
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)		
Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives): - Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce) justifiant que la personne morale est enregistrée et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur		
- les comptes de résultats des 3 derniers exercices clos à la date de la demande		
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture (sauf les entreprises d'agro-transformation et exploitations forestières)		

Des éléments d'information complémentaires de nature à permettre à la DAG de se prononcer pourront être exigés auprès du demandeur.

Si la demande peut être satisfaite, la DAG remettra un arrêté attributif au bénéficiaire précisant les modalités de paiement et de retrait/livraison du matériel.

Note relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'aide au développement des cocoteraies, la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données nécessaires au traitement des demandes d'aide au développement des cocoteraies (pièces d'identité, carte professionnelle, RIB notamment) sont à destination de la Direction de l'Agriculture. Elles seront conservées 5 ans à l'issue de la publication de l'arrêté d'octroi de l'aide, ou 2 mois à l'issue du rejet de la demande.

Les données nécessaires à la mise à jour du registre de l'agriculture (données de productions notamment) et aux missions de contrôle dont la DAG a la charge sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité, de l'Etablissement Vanille de Tahiti, du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :